



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 27 avril 2018

Renforcer les centres-villes et bourgs ruraux Soutien officialisé au projet de Servon-sur-Vilaine

Ce vendredi 27 avril, les élus de Servon-sur-Vilaine ont signé un protocole financier avec l'État, la Région Bretagne, la Caisse des dépôts et l'Établissement public foncier de Bretagne pour engager un programme portant sur la redynamisation du centre-bourg. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'appel à candidatures "dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux" qui a retenu, en octobre 2017, 60 projets innovants pour réinventer les centres et les adapter aux changements de mode de vie de leurs habitants et renforcer leur attractivité.

L'État, la Région Bretagne, l'EPF de Bretagne et la Caisse des dépôts sont convaincus du rôle moteur des centres-villes et centres-bourgs dans la cohésion territoriale et l'accompagnement des transitions, notamment écologiques et numériques. Mais ces centres sont, pour nombre d'entre eux, confrontés à des défis multiples en termes d'habitat, de commerce, d'aménagement... et doivent s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants pour se renforcer. C'est en ce sens que les quatre partenaires ont lancé en 2017, deux appels à candidatures pour soutenir les communes désireuses de réinventer leur centre par des programmes d'intervention globale : le 1^{er} concernait les villes, le 2nd les bourgs ruraux.

Les 60 opérations retenues recevront un soutien global de près de **29 M€**. Parmi elles, 35 sont en phase travaux : 23 bourgs (près de 14 M €) et 12 villes (près de 14M €). Elles font l'objet d'un protocole d'une durée de **4 ans** que l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Établissement public de Bretagne signent avec les communes concernées.

[Retour sur l'appel de candidature "dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux" en annexe 1]

Un nouvel appel à candidatures partenarial Etat – Région – EPF Bretagne et Caisse des Dépôts sera lancé en septembre 2018

L'objectif restera de soutenir des projets globaux, multi-acteurs et multi-maîtrises d'ouvrages, sur un périmètre géographique défini. La concertation avec la population et la cohérence des projets avec la stratégie territoriale poursuivie par les collectivités concernées dont les intercommunalités sont plus que jamais des conditions de réussite de tels projets.

Les modalités seront précisées en septembre, pour un retour des dossiers attendu en janvier 2019.

Servon-sur-Vilaine (3 579 hab.) : un projet global pour l'attractivité du centre-bourg

Le plan d'action croise différentes approches thématiques, se déclinant du point de vue opérationnel à l'échelle d'un îlot (îlot de la Fontaine) sur lequel la collectivité envisage la création d'un équipement socioculturel, une opération de logements, la réalisation d'un équipement dit "le 3e lieu", laboratoire d'expérimentation sociale, et le réaménagement des espaces publics. Ce site constitue un enjeu majeur pour le renouvellement urbain du centre-ville de Servon-sur-Vilaine dans la continuité des travaux déjà entrepris (cf. annexe 2). Le projet a fait l'objet d'une large concertation ouverte aux habitants, associations, acteurs économiques...

Au sein d'un bassin de vie dont la démographie est en progression constante, ce projet va permettre à la collectivité de répondre aux besoins des habitants en matière de logement social en centre bourg, du T2 au T5, et avec le nouvel équipement socioculturel, aux besoins et usages en matière de petite enfance, d'offre culturelle et d'accès au numérique, d'animation sportive et d'action sociale, à destination de la jeunesse comme de tous les publics.

Pour soutenir ce projet ambitieux de transformation du bourg, Servon-sur-Vilaine bénéficiera d'un financement, au titre de l'appel à candidatures partenarial, à hauteur de 974 937 €.

14 projets retenus en Ille-et-Vilaine

Au côté de Servon-sur-Vilaine, 7 autres communes (6 bourgs et 1 ville) ont vu leur candidature retenue au stade "travaux" :

- **Guipry-Messac** (3 773 habitants – 1 000 000 €)
- **Le Pertre** (1 408 habitants – 291 200 €)
- **Saint-Hilaire-des-landes** (1028 habitants – 100 000 €)
- **Saulnières** (717 habitants – 753 921 €)
- **Louvigné-du-Désert** (3 423 habitants – 239 812 €)
- **Val-d'Anast** (3 818 habitants 638 534 €)
- **Redon** (8 921 habitants – 726 297 €).

6 autres communes (4 bourgs et 2 villes) ont vu leur candidature retenue au stade "études" :

- **Breteil** (3 477 habitant - 22 000 €)
- **Iffendic** (4 457 habitants - 8 600 €)
- **Pipriac** (3 885 habitants – 40 000 €)
- **Montfort-sur-Meu** (6 474 habitants – 22 500 €)
- **Plélan-le-Grand** (3 772 habitants – 38 000 €)
- **Saint-Georges-de-Reintembault** (1 588 habitants – 38 000 €).

ANNEXE 1. “Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux” : retour sur les résultats d’un appel à candidatures innovant et multi-partenarial

De 415 habitants pour la plus petite (Mellionnec) à 45 200 pour la plus grande (Saint-Brieuc), 39 bourgs et 21 villes, des communes urbaines, littorales ou rurales : le profil des communes lauréates est très varié, tout comme leurs projets...

Les collectivités candidates étaient invitées à élaborer des projets répondant aux usages des habitants avec des activités économiques diversifiées, des commerces, renforçant le lien social, avec une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse, avec un habitat adapté aux parcours résidentiels, aux enjeux de mixité sociale et générationnelle, une bonne accessibilité... Il s’agit de construire des démarches croisant l’ensemble des enjeux auxquels elles sont confrontées.

Lors de l’examen des candidatures, l’État, la Région Bretagne, l’Etablissement public foncier de Bretagne et la Caisse des dépôts ont été attentifs à plusieurs éléments :

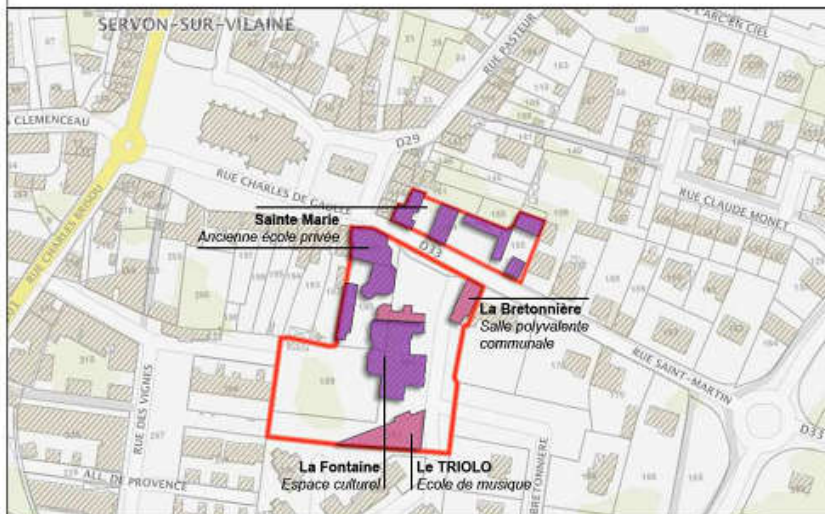
- la qualité du pilotage et la co-production du projet avec les acteurs du territoire (dont les habitants)
- l’approche intégrée (transversalité, création de lien)
- la cohérence, notamment au regard des autres actions entreprises sur le territoire.

Les 4 partenaires ont également porté un regard appuyé sur le caractère innovant et expérimental des opérations. L’idée est de tester de nouveaux modèles de développement, qui puissent être utiles à tous les territoires.

Le caractère novateur de cet appel à candidatures multi-partenarial a été salué par Acteurs publics qui décerne chaque année les « Victoires des Acteurs publics » aux meilleures initiatives en matière de modernisation de l’action publique : jeudi 8 février, les partenaires se sont ainsi vus remettre à l’Assemblée nationale, la Victoire des Acteurs Publics 2018 dans la catégorie « Territoires durables ».

ANNEXE 2. Focus sur le projet de Servon-sur-Vilaine

Etat actuel du site La Fontaine

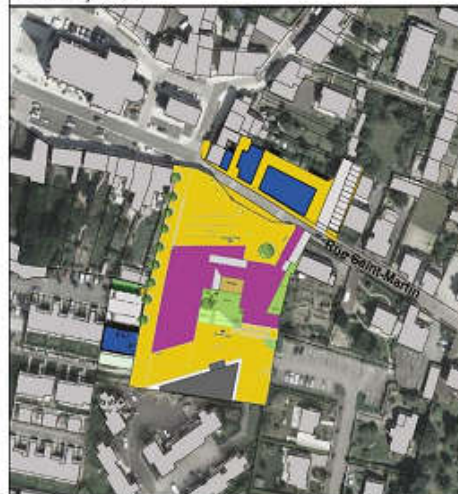


Périmètre du Site La Fontaine

Bâti à démolir

Bâti à conserver

PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE LA FONTAINE Plan esquisse



Logements semi collectifs

Espace public

Equipement public

Ce site, appelé La Fontaine, regroupe plusieurs équipements :

- les anciens bâtiments de l'école privée, désaffectés depuis la création d'une nouvelle école privée plus au sud du territoire. La Commune s'en est portée acquéreur via un portage foncier assuré par l'EPF de Bretagne dans le cadre d'une convention signée, par ces deux parties, en 2012. Ce sont ainsi environ 4 603 m² qui se trouvent libérés suite au déménagement de ce service.
- l'Espace La Fontaine (équipement municipal sous-dimensionné et qui nécessite des travaux de mise aux normes sur plusieurs aspects) qui accueille la médiathèque, l'espace numérique, la Caravane MJC, l'espace jeux Les Lutins,
- la Bretonnière (salle communale dont l'intérêt patrimonial est relevé dans le PLU actuel),
- le Triolo (équipement communautaire mis à disposition de l'école intercommunale de musique, danse, théâtre Paul Le Flem),
- les espaces publics existants et notamment le parvis qui accueille le marché tous les dimanches matins.

Cet ensemble, d'une surface totale de près de 7300 m², constitue le périmètre d'élaboration du projet d'aménagement urbain porté par la commune qui a l'ambition d'apporter des réponses à plusieurs enjeux :

- de rénovation urbaine, en réalisant un nouvel aménagement des espaces publics sur le site de l'ancienne école privée reposant sur de nouvelles fonctionnalités ;
- d'accès aux logements sociaux, en créant 14 logements de ce type sur la partie Nord ;
- de développement du lien social et de la qualité du vivre ensemble, par l'accès aux services essentiels pour l'ensemble des habitants du bassin de vie à partir de la création d'un nouvel équipement socioculturel, « Le 3ème lieu » ;
- d'attractivité et de soutien au dynamisme économique du territoire, par la requalification du centre-bourg, de ses espaces publics, de ses usages et de ses fonctionnalités pour affirmer une centralité qui favorise les rencontres, les échanges et la connaissance.



Les Foyers (Maîtrise d'ouvrage) – Agence Croslard (Maîtrise d'œuvre)



Agence MAGMA Architecture et FOLK Paysage

08

Perspectives Projet

APS2
ref: 17-08

28/04/2018
sch: 1 / 1

Nouvel Espace Socio Culturel
Mairie de Châteaugiron - Ville de France sur Mer



Contacts presse :

Région Bretagne – Rose-Marie LOUIS : 02 99 27 13 54 ou presse@bretagne.bzh

Préfecture de région Bretagne – Morgane TIREL : 02 99 27 11 81 ou morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr